Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023 Affichage : 20/03/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Communauté de communes de la vallée du Garon



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2023-13

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le 7 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Montagny, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Jean-François PERRAUD

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37 Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 10

Nombre de conseillers communautaires absents : 3

PRESENTS:

MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, MM. Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, MM. Jean-François PERRAUD, Mmes Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

ABSENTS REPRESENTES:

Laurence BEUGRAS donne pouvoir à Lionel BRUNEL Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Patricia GRANGE Damien COMBET donne pouvoir à Françoise GAUQUELIN Marie DECHESNE donne pouvoir à Anne-Claire ROUANET Ernest FRANCO donne pouvoir à Catherine STARON Martial GILLE donne pouvoir à Céline ROTHEA Valérie GRILLON donne pouvoir à Pierre FRESSYNET Grégory NOWAK donne pouvoir à Jérôme CROZET Audrey PLATARET donne pouvoir à Jean-François PERRAUD Claire REBOUL donne pouvoir à Josiane CHAPUS

ABSENTS:

Christiane CONSTANT Clémence DUCASTEL Daniel SERANT

Publiée le 20 mars 2023

Objet : Adhésion association des collectivités publiques utilisant des systèmes d'information (ACPUSI) 2023

L'Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information (ACPUSI) est une association crée en 1984 qui, au 1er janvier 2022, regroupe plus de 170 collectivités territoriales ou établissement publics utilisateurs des logiciels CIVIL de la Société Ciril GROUP.

Tous les adhérents bénéficient :

- · De la force d'un "club utilisateur" indépendant,
- · D'un partenariat constructif formalisé par une charte avec la société CIRIL pour des logiciels et des services de qualité,
- · D'une remise de 5% sur l'ensemble des prestations CIRIL (hors contrats de maintenance) ainsi que sur le prix catalogue des modules complémentaires,
- · D'une téléformation gratuite de 2h pour la 2ème année de souscription au service Assistance Formation En Ligne (AFEL),
- · D'ateliers produits gratuits sur les logiciels CIRIL : Civil-Net Finances, Civil-Net RH, Enfance, Elections,
- · D'informations, d'échanges d'expériences et de conseils entre utilisateurs via simple inscription sur le site internet : www.acpusi.org,
- · De la participation gratuite à l'Assemblée Générale avec des rencontres et débats avec les intervenants de la société Ciril GROUP sur leurs différents produits.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle, établie selon la strate de population de l'EPCI précisé au règlement intérieur. Le tarif annuel pour CCVG est de 480 euros (30.001 à 40.000 hab.)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des votes :

APPROUVE l'adhésion à l'Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information (ACPUSI)

AUTORISE l'inscription, chaque année, des crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle au compte imputation comptable 6281.

AUTORISE la signature par la Présidente, de tous les actes et pièces y afférents DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Extrait certifié conforme,